



Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council for Refugees

Protéger les réfugiés = société plus forte: Revendications de la campagne

Le 4 avril 2018 (Journée des droits des réfugiés), le Conseil canadien pour les réfugiés demande au gouvernement du Canada de :

- Réinstaller 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement, et ce, par année.
- Garantir que les demandes des réfugiés parrainés par le secteur privé soient traitées à l'intérieur d'une période de 12 mois, et ce dans toutes les régions du monde.
- Réformer le système de détermination du statut de réfugié afin que tous les demandeurs aient accès à une audience équitable devant un tribunal expert et indépendant (la Commission de l'immigration et du statut de réfugié).

**Protéger
les réfugiés**  **une société
plus forte**

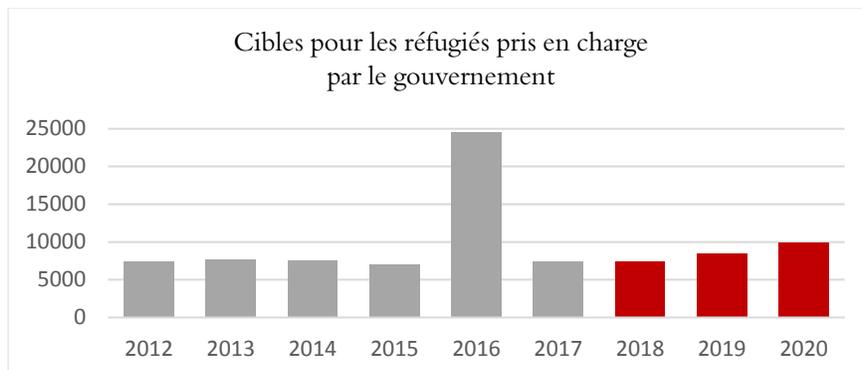
Le Canada peut faire plus pour les réfugiés. Lorsque nous accueillons les réfugiés, nous sommes tous gagnants, parce que les réfugiés travaillent fort et contribuent leurs talents et leurs énergies.

La Journée des droits des réfugiés est célébrée le 4 avril, l'anniversaire de la décision Singh rendue par la Cour suprême en 1985. Dans cette décision, la Cour suprême a conclu que la Charte canadienne des droits et libertés protège les droits fondamentaux des réfugiés. La Journée des droits des réfugiés nous permet de célébrer les progrès accomplis dans le domaine de la protection des droits des réfugiés, et de nous rappeler de l'importance de poursuivre la lutte en faveur de ces droits.

Le Canada devrait réinstaller 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement, et ce, par année.

Selon les Nations Unies, plus d'un million de réfugiés ont besoin d'être réinstallés. Ce million ne constitue que les réfugiés les plus vulnérables – de nombreux autres réfugiés ont également besoin d'une solution durable.

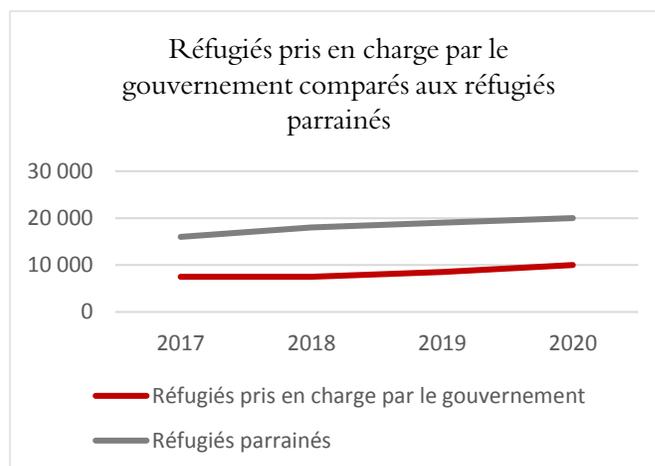
En 2016, le gouvernement canadien s'est engagé à réinstaller 24 600 réfugiés pris en charge par le gouvernement, alors qu'en 2017 et en 2018, l'engagement ne concernait que 7 500 réfugiés par an.



Les besoins sont énormes et le Canada a la capacité d'y répondre. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de s'engager à réinstaller 20 000 réfugiés pris en charge par le gouvernement chaque année.

Cinq bonnes raisons

- Les réfugiés sont nos voisins, ils font partie de notre famille mondiale. Nous devons aider nos voisins.
- Les réfugiés pris en charge par le gouvernement sont les personnes les plus vulnérables et sont choisis par l'ONU en raison de leurs besoins particuliers.
- En réinstallant les Syriens, nous avons démontré que nous avons l'infrastructure et la capacité nécessaires.
- Les réfugiés contribuent de plusieurs façons à nos communautés dès qu'ils peuvent recommencer leur vie.
- Le gouvernement doit en prendre l'initiative au nom de tous les Canadiens. Pour 2018, le gouvernement a l'intention de réinstaller 7 500 réfugiés et de dépendre de la société civile pour en réinstaller 18 000. Ainsi, le gouvernement transfère la responsabilité de protéger les réfugiés à la société civile.

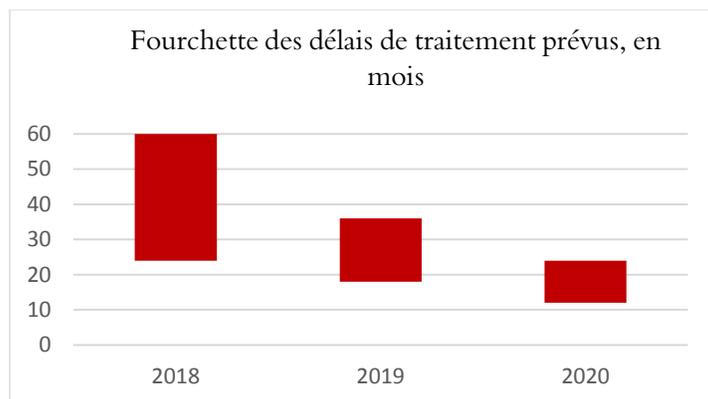


Le Canada devrait garantir que les demandes des réfugiés parrainés par le secteur privé soient traitées à l'intérieur d'une période de 12 mois, et ce dans toutes les régions du monde.

Le gouvernement a déclaré que l'arriéré des demandes de parrainage privé sera éliminé et les délais de traitement réduits à 12 mois.

On s'attend à ce que les réfugiés parrainés qui arrivent en 2018 aient attendu **24-60 mois** pour voir leur dossier traité par le gouvernement canadien. Les réfugiés en Afrique attendent beaucoup plus longtemps que ceux des autres régions.

Des réfugiés parrainés attendent des années dans des situations dangereuses. D'autres réfugiés ne peuvent pas être parrainés à cause de limites imposées à la soumission de nouvelles demandes. Selon les plans du gouvernement, les délais de traitement pour les réfugiés parrainés demeureront nettement au-dessus de 12 mois jusqu'en 2020.



Les besoins sont énormes. Lorsque le gouvernement joue son rôle en réinstallant les réfugiés les plus vulnérables, les Canadiens sont prêts et disposés à parrainer d'autres réfugiés. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de réduire les délais de traitement à 12 mois, et ce dans toutes les régions du monde.

Cinq bonnes raisons

- Il est injuste de faire attendre les réfugiés dans des situations de crise avant qu'ils puissent se réinstaller au Canada. Les Africains sont ceux qui doivent souvent attendre le plus longtemps.
- Le gouvernement s'est engagé à respecter des délais de traitement pour d'autres catégories d'immigration.
- L'accueil des réfugiés est l'une de nos forces. Les réfugiés font partie de notre tissu social et ils renforcent et améliorent nos communautés.
- Celles et ceux qui s'impliquent dans le parrainage des réfugiés ne cessent de dire que cette expérience rend leur vie plus riche et que les réfugiés contribuent à la société, et ce, de nombreuses façons.
- Le programme canadien de parrainage privé est promu en tant que modèle dans le monde entier. Nous devons donc nous assurer qu'il fonctionne déjà ici, au Canada!

Le Canada devrait réformer le système de détermination du statut de réfugié afin que tous les demandeurs aient accès à une audience équitable devant un tribunal expert et indépendant (la Commission de l'immigration et du statut de réfugié).

Le système de détermination du statut de réfugié du Canada se retrouve parmi les meilleurs au monde, mais il a un besoin urgent de changements. Les évaluations gouvernementales ont montré que certaines règles actuelles ne fonctionnent pas comme prévu (elles sont également). Le gouvernement devait introduire une réforme législative en 2017, mais il ne l'a pas fait.

Les réfugiés qui viennent au Canada et revendiquent une protection méritent une audience équitable et dans un délai raisonnable. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'introduire des réformes au système de détermination du statut de réfugié pour qu'il soit juste et efficace.

Récemment, on a évoqué la possibilité que le gouvernement envisage de retirer de la CISR la responsabilité des déterminations du statut de réfugié. Le CCR est fortement opposé à un tel changement.

Ce que nous recommandons

Préserver la détermination du statut de réfugié à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

La détermination du statut de réfugié doit être faite par un tribunal quasi judiciaire, expert et indépendant, compte tenu de la gravité des droits en jeu.

La CISR est reconnue à l'échelle mondiale en tant que modèle de détermination du statut de réfugié.

Avec suffisamment de ressources et des modifications à la loi, la CISR peut être efficace. Elle a déjà amélioré son efficacité malgré les contraintes actuelles.

Réformer le système afin que tous les demandeurs aient accès à une audience équitable devant la CISR.

Éliminer le régime du pays d'origine désigné.

Modifier la loi afin que les échéanciers soient plus flexibles et adaptés aux besoins.